

Fin de carrière : les patrons sont-ils hypocrites ?

« Pour la FEB, il faut augmenter l'âge du départ à la pension mais on change les règles quand ça l'arrange. » **T. DEMONTÉ et E. NEUPREZ**

11 La manifestation du front commun contre la réforme des pensions partira vers 11 h de la gare du Nord pour rejoindre la gare du Midi.

D'un côté, elle prône le recul de l'âge de la pension. De l'autre, ses entreprises n'hésitent pas à se passer des travailleurs plus âgés. Hypocrite, la FEB ?

● **Albert JALLET**

Hypocrisie, c'est le mot qui vient à la bouche de Tony Demonté (CNE) et Éric Neuprez (Centrale générale FGTB) lorsqu'ils évoquent la FEB (Fédération des entreprises de Belgique). « D'un côté, vous avez la FEB qui soutient la réforme des pensions du gouvernement de Charles Michel, dont le recul de l'âge de la pension. Et de l'autre, les entreprises qui vivent les plus âgés dès qu'il y a un plan social. »

Tony Demonté de poursuivre : « Quand on arrive avec des solutions alternatives, ils balaient tout. Mais des solutions alternatives, il y a en a de moins en moins. L'idéal pour eux, c'est de virer les plus âgés sans prépension ou ce qu'on appelle maintenant RCC, revenu complément chômage. »

D'évoquer toutes ces restructurations, Caterpillar, Carrefour... « Quand on n'a plus de mesures alternatives, on n'a que le rapport de force. Obtenir des plans de prépension est de plus en plus difficile devant cette commission où l'on retrouve la FEB et le gouvernement. Parfois, on se retrouve en front commun avec l'employeur pour les obtenir. »

Mais les deux hommes s'accordent : la volonté de la FEB et du gouvernement est de remettre les travailleurs âgés comme demandeurs d'emploi. Où ils doivent prouver qu'ils cherchent du boulot alors que leur chance d'en trouver est dérisoire.

Maladie et remise au travail

Éric Neuprez pointe du doigt cette volonté de faire travailler les gens plus long-

temps dans les métiers plus lourds : « Que ce soit un boulot physique ou intellectuel, ils se retrouvent avec des problèmes de santé, en congé de maladie. Maintenant, avec les dispositions de Maggie De Block, on doit tenter de les remettre au travail. Et comme on n'a rien à leur proposer d'autre dans l'entreprise, ça devient un cas de force majeure. Le travailleur est jugé inapte et se retrouve au chômage. »

Tony Demonté : « C'est idéologique aussi, il faut un certain taux de chômage pour entretenir la concurrence entre les travailleurs. »

Alors, oui les deux hommes parlent d'hypocrisie : « Pour la FEB, il faut augmenter l'âge du départ à la pension mais on change les règles quand ça l'arrange d'un point de vue économique tout en ne se préoccupant pas de l'aspect humain. » ■

Les trois recettes de la FEB

Comment travailler plus longtemps ? Bart Buysse, directeur général de la FEB avance trois idées.

« **Supprimer la rémunération à l'ancienneté.** Favoriser l'embauche, l'emploi et la mobilité nécessite l'abaissement de certains seuils. Il serait opportun d'adapter la politique salariale aux compétences et à la productivité du travailleur. Les secteurs et les entreprises sont dès lors les

mieux placés pour déterminer la manière de procéder. Les variantes ne manquent pas : absence de lien ou lien limité avec l'ancienneté, mise en place d'un système mixte de rémunération combinant ancienneté, compétences, mérites, résultats, rémunération fixe/variable, et ce, tant collectivement qu'individuellement.

Apprentissage tout au long de la vie Les employeurs belges offrent

de nombreuses formations formelles et informelles, qui visent à renouveler en permanence les compétences des travailleurs. Ce dont nous manquons en revanche, c'est d'une véritable culture d'apprentissage individuelle.

Mettre à jour le cadre légal et la protection sociale Nous avons besoin de simplicité, de souplesse, de rapprochement et d'actualisation de nos systèmes. »

RÉFORME : CE QU'IL RESTE À FAIRE

Instaurer la pension partielle en fin de carrière

● **Albert JALLET**

Mais que reste-t-il à faire dans le chantier pension ?

1. Métiers pénibles « *Avant l'été, on pourrait connaître les métiers reconnus pénibles tant dans le secteur public que privé.* » : au cabinet du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, Koen Peumans explique que c'est l'ambition du ministre.

Cela ne dépend pas de lui mais bien des partenaires sociaux qui doivent encore se rencontrer dans le courant de la semaine prochaine. Comme on le rappelle : « *Quand on explique chez Brussels Airlines que le ministre doit reconnaître le métier de pilote comme pénible, ce n'est pas à lui de le faire.* »

Et si ces fameuses listes tombaient sur la table, ce n'est pas pour cela que l'affaire serait bouclée pour autant. Pour-

quoi ? Parce qu'elle devra faire un petit détour par le Bureau du Plan, histoire de chiffrer l'impact à court et long terme de ces dispositions. Car qui dit métier plus pénible dit pension plus précoce, ou moins tardive. C'est selon. Ou, qui dit métier pénible dit pension plus élevée. Un détour par la caleulette qui est voulu par la N-VA et l'Open Vld qui ont peur que le gouvernement soit trop généreux.

Et si les partenaires sociaux n'y arrivent pas ? « *Restons positifs.* »

2. La pension à points Là, on est un peu moins pressé. Le ministre Bacquelaine ne s'accroche pas à un vote sous cette législature mais la date de mise en œuvre reste fixée à 2025.

Le principe : chaque année, chaque travailleur accumule des points en fonction de ce

qu'il a gagné et du salaire moyen de sa fonction. S'il est en dessous, on majore ses points. En fin de carrière, on calcule sa pension en fonction du nombre de points. Avec pour hic, la valeur de ce fameux point : elle ne pourra baisser mais pourra être gelée.

3. La pension libre complémentaire pour les salariés dont l'entreprise n'en offre pas.

Les mesures pour travailler plus tard

Au cabinet Bacquelaine, on avance deux mesures : « *Le projet de loi de Kris Peeters sur le travail faisable et la pension partielle. Cette dernière mesure permettra d'être retraité à temps partiel et de travailler l'autre partie du temps. Nous espérons encore la faire passer pendant cette législature.* » ■

RÉFORME : CE QUI EST FAIT

Cinq grandes mesures

La réforme des pensions initiée sous ce gouvernement est un vaste chantier. Voici – et ce ne sont pas les seuls – cinq grands changements :

1. Jusqu'à 67 ans Première mesure phare en matière de pensions, l'allongement de la carrière. L'âge légal de la retraite a été porté à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. On a parallèlement remonté les curseurs pour la pension anticipée : à 62,5 ans en 2017 et 63 ans en 2018. Et la condition de carrière est portée à 41 ans en 2018 et 42 ans en 2019. Et pour ceux qui ont eu une longue carrière professionnelle, une retraite anticipée sera toujours possible à partir de 60-61 ans.

2. Travailler après Les pensionnés pourront

continuer à travailler une fois l'âge légal de la pension atteint ou après avoir presté les 45 années nécessaires pour une carrière complète. Et ceux qui ont travaillé plus de 45 ans verront le montant de leur pension gratifié, ce n'était pas le cas avant.

3. Rachat des années d'études Harmoniser les régimes des pensions entre fonctionnaires, salariés et indépendants, un pilier de la réforme des pensions.

Et le rachat des années d'études fait partie du package. Pour le secteur public, les années d'étude étaient prises en compte. Pour les salariés, le rachat était possible pendant 10 ans après la fin des études. Pour les indépendants, le rachat était possible jusqu'à la pension. Désormais, rachat pour

tout le monde à 1500 € l'année d'étude. Pendant 10 ans après la fin des études. Après, c'est toujours possible mais à un autre tarif. Une période de transition est prévue pour les fonctionnaires.

4. Montant aligné La pension minimum des indépendants a été alignée sur celle des salariés. Avec, à la clé, une revalorisation des pensions plus faibles. Déjà octroyées ou à venir.

5. 2^e pilier pour les indépendants La pension complémentaire d'entreprise ou de secteur (2^e pilier) devient accessible aux indépendants en personne physique. Une décision a été prise également sur la garantie légale de rendement des pensions complémentaires, afin de consolider ce 2^e pilier. ■

De 40 000 à 60 000 personnes

Les syndicats attendent entre 40 et 60 000 personnes dans les rues de Bruxelles ce mercredi. Même si la CGSLB reconnaît que le mouvement part avec un handicap : « *Ce n'est pas le*

meilleur moment. Le mercredi, beaucoup de parents s'occupent de leurs enfants... Mais il faut marquer le coup avant le départ en vacances du gouvernement qui pourrait prendre juste avant des mesures en catimini... »

Quant aux secteurs touchés, dur à dire : « *c'est une manifestation globale* », avancent les

syndicats. On parle d'une large mobilisation de l'enseignement (5 à 10 000 personnes). La Stib a conseillé aux voyageurs de prévoir des alternatives. Des perturbations sont attendues aux TCC et chez bpost aussi. Il sera difficile de circuler en voiture dans la capitale. Les trains, par contre, rouleront. **Ca.F.**

« Le fédéral s'acharne contre les pensionnés »

Les slogans du front commun syndical contre la réforme des pensions résonneront ce mercredi dans Bruxelles. Contre des pensions jugées trop basses notamment. « *Les pensions belges sont parmi les plus basses d'Europe : 882 € pour une femme et 1 181 € pour un homme. Le seuil de pauvreté, lui, est à 1 115 €, note la FGTB. Or, le gouvernement continue de s'acharner contre les pensionnés pour faire des économies.* »

Contre les mesures déjà prises aussi, comme le recul de l'âge légal. « *Penser que parce que l'on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps est absurde, dit la CGSLB. Surtout aujourd'hui où les conditions de travail usent le travailleur.* » Et la FGTB d'ajouter : « *Selon Eurostat, l'espérance de vie*

en bonne santé est de 64,4 ans... »

Mais les manifestants protesteront aussi contre les mesures sur la table. Comme la reconnaissance de pénibilité. « *Le but du gouvernement n'est pas d'alléger les fins de carrière mais d'économiser. Le ministre veut réallouer une partie (seulement) du budget actuel des tantièmes pour la pénibilité* », dénonce la FGTB. « *Le but est par là de favoriser les pensions extralégales, ajoute la CGSLB. Or, la pension complémentaire ne peut être qu'un extra. On l'a vu avec la crise, les entreprises privées ne sont pas fiables, seul l'État l'est.* »

Et puis, il y a la fameuse pension à points. « *Ce projet crée de l'incertitude, dit la FGTB. Qu'en sera-t-il de la valeur du point ? Elle pourrait être gelée en fonction de la*

dette publique par exemple... »

Mais comment faire face au coût grandissant des pensions ? Cela relève de choix de société, selon le front commun. Le coût d'une pension décente (75 % du salaire moyen, 60 % actuellement) et d'une pension minimum décente, est de 6,5 milliards €. « *Or, on évalue la fraude fiscale entre 24 et 36 milliards € !* »

« *On veut nous faire croire à un geste grand seigneur sur la pénibilité. Mais l'équilibre du système est détruit depuis longtemps. Car pour le fédéral, c'est "pas d'argent pour les pensions"* », dit encore la CSC.

« *On est dans l'ultralibéral : l'État doit s'occuper le moins possible des citoyens qui doivent se prendre en charge. Mais ceux qui ne peuvent le faire ?* », lance la CGSLB. ■ **Ca.F.**